

Commune de Sahurs

Note de présentation brève et synthétique du budget 2018

1. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires ; annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, Le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 19 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants (prestations de cantine, garderie, ALSH, etc.).

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est comparable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits..).

Pour notre commune :

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location salle polyvalente, loyer), aux impôts locaux (taxes foncière, habitation, foncier non bâti), aux dotations versées par l'Etat et pour finir diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 représentent 795 174 € (recettes réelles = recettes hors résultat reporté de l'année n-1)

Recettes réelles de fonctionnement	
2017 réalisations	2018 prévisions
849 955.13 €	795 174 €

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux

A compter de cette année, le gouvernement a annoncé l'abattement de 30% de la taxe d'habitation pour environ 80% des ménages, en assurant toutefois une compensation totale pour les collectivités territoriales. La prévision budgétaire respecte cette règle. Comme l'an passé, nous ne sommes pas en possession de l'état 1259 nous permettant le vote des taux applicables pour les 3 taxes, habitation, foncier, foncier non bâti, il nous parviendra certainement fin avril, début mai. Un ajustement de la prévision pourra être opéré au cours d'année par décision modificative budgétaire.

Recettes impôts locaux	
2017 réalisations	2018 prévisions
357 395 €	314 800 € (1)

(1) Une compensation à hauteur de 42 595 € a été budgétée dans l'attente de l'état 1259

Autres Recettes impôts et taxes	
2017 réalisations	2018 prévisions
101 447.56 €	94 500 €

- Les dotations versées par l'Etat

Dotation Globale de Fonctionnement	
2017 réalisations	2018 prévisions
95 698 €	91 587 €

Autre dotations et participations	
2017 réalisations	2018 prévisions
142 661 €	163 230 € (2)

(2) y compris compensation de la TH

- Les recettes des services proposés aux habitants (concessions, loyers, locations salles, cantine, garderie, alsh, etc.)

Recettes diverses	
2017 réalisations	2018 prévisions
131 167,44 €	131 057 €

Les variables prévisionnelles les plus significatives sont les suivants :

- Les factures de cantine et de garderie gérées en régie jusqu'en septembre 2017 ont été dématérialisées, d'où un encaissement direct et non plus avec 2 mois de décalage, les recettes encaissées en 2017 représentaient donc 14 mois de novembre 2016 à décembre 2017, cette recette est ramenée à 12 mois sur l'exercice 2018
- La réfection de la cuisine de la salle polyvalente a paralysé la location pendant 2 mois d'où une baisse de prévisions de locations
- Une diminution linéaire des intérêts d'emprunt théorique reversés par la Métropole Rouen Normandie suite aux transferts de la voirie
- La mise à disposition d'un agent communal à une commune voisine procurera une recette supplémentaire cette année ainsi que le recrutement d'un agent titulaire dont les charges sociales pendant 2 ans seront refacturées à la collectivité de rattachement qui l'a mis à disposition du CDG76

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts sur les remboursements d'emprunts.

En 2018, les salaires représentent 53.83% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la commune.

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
2017 réalisations	2018 prévisions
59.51%	53.83%

La part des salaires devrait baisser en 2018 en raison de l'optimisation du personnel réaffecté sur l'activité loisirs pendant les périodes extra-scolaires suite à l'arrêt des TAP.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 représentent 819 269 €. (Dépenses réelles = dépenses hors virement au profit de la section d'investissement et amortissements)

Dépenses réelles de fonctionnement	
2017 réalisations	2018 prévisions
771 374.50 €	819 269 €

L'autofinancement

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de l'investissement pour l'année 2018 se monte à 42 000 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	199 050	Excédent brut reporté	74 156
Dépenses de Personnel	468 000	Recettes de services	98 331
Autres dépenses de gestion courante	103 950	Impôts et taxes	409 300
Dépenses financières	7 600	Dotations et participations	254 817
Atténuation de produits	4 850	Autres recettes de gestion courante	16 000
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	900
Dépenses imprévues	35 819	Atténuations de charges	11 500
Total des dépenses réelles	819 269	Recettes financières	4 326
Charges (écritures d'ordre entre sections)	8 061	Total des recettes réelles	795 174
Virement à la section d'investissement	42 000	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	869 330	Total général	8690

c) La fiscalité

A la date de l'élaboration du budget, n'étant pas en possession de l'état 1256 servant de base au calcul du produit attendu pour les 3 taxes : habitation, foncier, foncier non bâti, le Conseil Municipal délibérera à une date ultérieure.

d) Les dotations

Les dotations de l'Etat sont en diminution constante depuis des années (voir état d'analyse joint).

III La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule,

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement ; En 2018, cette taxe nous est reversée par la Métropole Rouen Normandie (pour mémoire la progressivité du reversement des taxes d'urbanismes (30%, 60%, 80% et 100% et les montants définitifs ont été approuvés lors de la CLETC du 25/05/2016), et les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, ces subventions sont en provenance de nos partenaires : L'Etat, Le Département, La Région Normandie, La Métropole Rouen Normandie, La Caf).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	59 401	Solde d'invest. reporté	77 222
Acquisitions, travaux, nouvelles opérations	103 400	Virt de la section de fonctionnement	42 000
Dépenses imprévues	7 947	Mise en réserves	70 000
Report des opérations non réalisées sur n-1	125 326	FCTVA	18 000
		Taxe d'aménagement	3 893
		Subventions	65 097
		Autres immo. financières	11 801
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	8 061
Total général	296 074	Total général	296 4

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Finaliser l'ensemble des opérations engagées en 2017 :

- Reboisement des communaux
- 1^{ère} phase de mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Mise en sécurité de l'accès de l'école Franck Innocent
- Achat d'armoires réfrigérées au restaurant scolaire
- Etc.

- Pour les nouvelles opérations de 2018 :

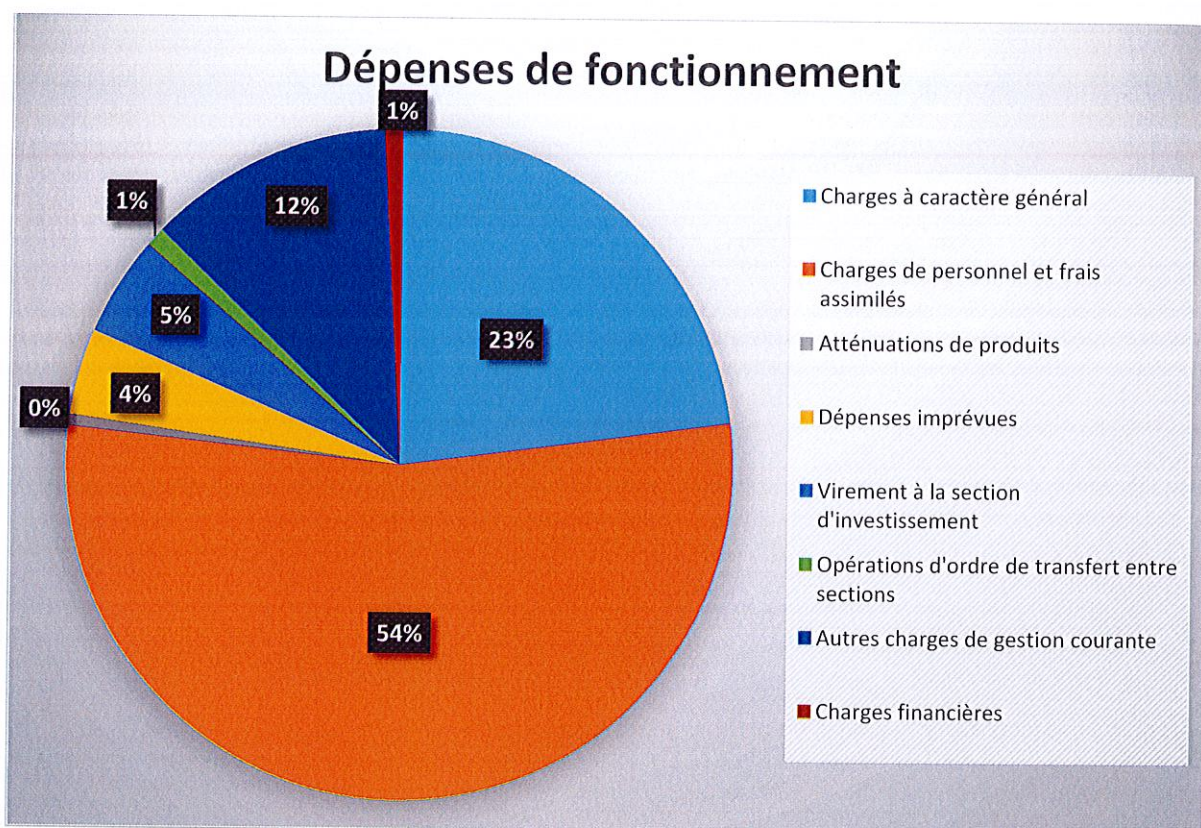
- Achat d'une cellule de refroidissement
- Aménagement 'aire de jeux'
- Pose de radiateurs à inertie dans un logement communal
- Achat de draisienne et tricycle pour l'école maternelle
- Etc.

d) Les subventions d'investissements prévues :

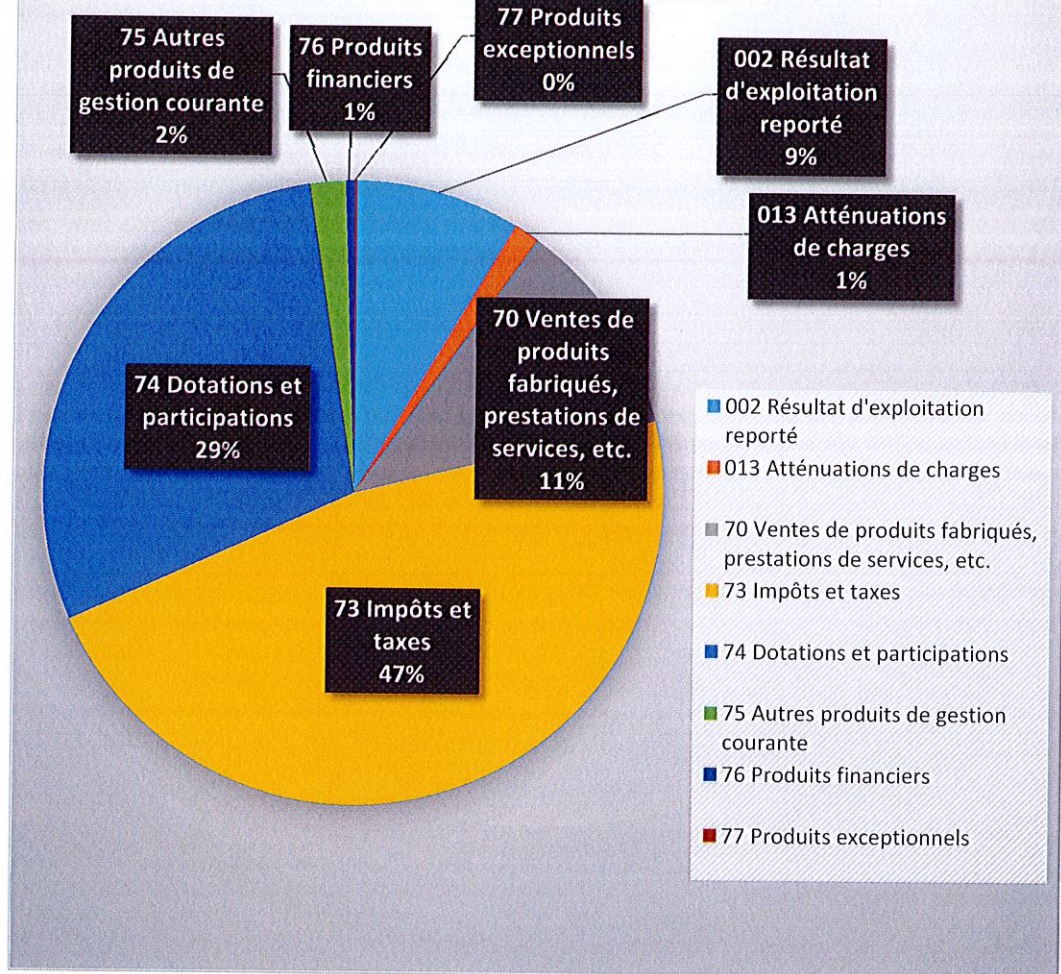
- De l'Etat
- De la Métropole Rouen Normandie
- De la Caisse d'Allocations Familiales

IV. Les données synthétiques du budget 2018 - Récapitulation

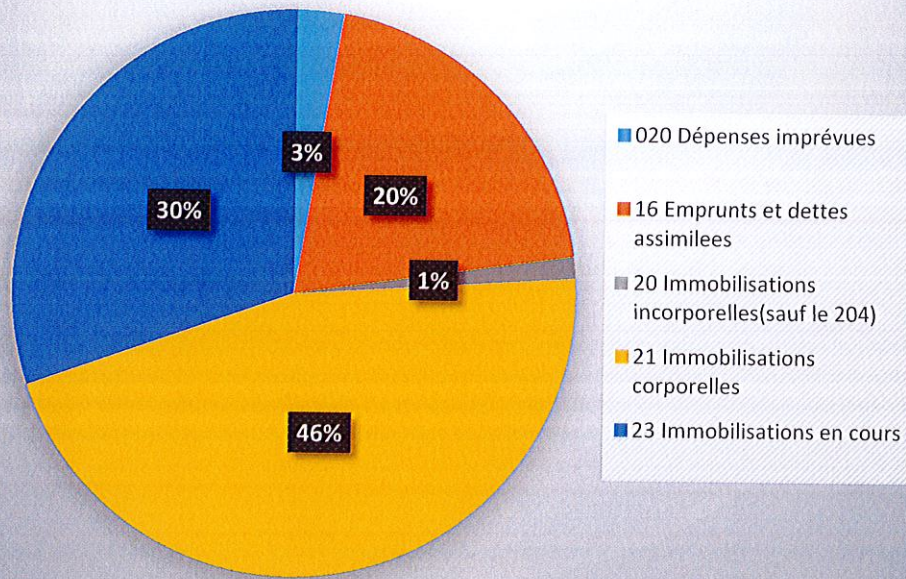
a) Présentation synthétique :



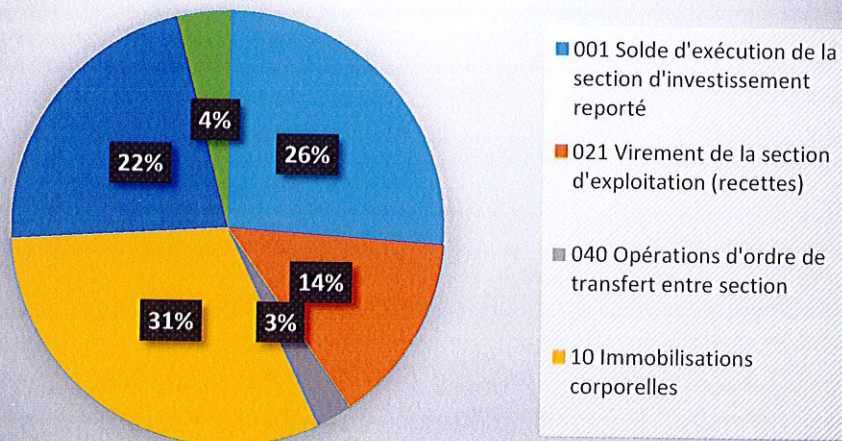
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/POPULATION = 642.06

Produits des impositions directes/POPULATION = 246.71

Recettes réelles de fonctionnement/POPULATION = 623.18

Dépenses réelles d'équipement/POPULATION = 81.03

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement = 0.57

Ratio d'endettement (article L.2252-2 DU CGCT)

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 DU CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice	A	53 295.00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	B	17 196.93
Annuité nette de la dette de l'exercice	C	66 423.00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D	136 914.93
Recettes réelles de fonctionnement	II	795 174.00
Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en %	I/II	17.22%

Fait à Sahurs, le 08 mars 2018

Le Maire

Thierry JOUËNNE

